

MODIFICATION DE LA DATE D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025.

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, prenez également avis que la séance ordinaire du conseil prévue le lundi 6 octobre 2025, à 19 h 30, sera déplacée au mercredi, 1^{er} octobre 2025.

DONNÉ À SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, CE 19^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025.



Marie-Pier Martel

Directeure générale et greffière-trésorière

